

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_022 : SERVICES VÉLO - AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS ET PRÊT DE VÉLOS DE COURTE DURÉE - ADAPTATIONS MINEURES DES RÈGLEMENTS ET MODIFICATION CAUTION

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_022 : SERVICES VÉLO - AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS ET PRÊT DE VÉLOS DE COURTE DURÉE - ADAPTATIONS MINEURES DES RÈGLEMENTS ET MODIFICATION CAUTION

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois expérimente et développe depuis plusieurs années des services pour accompagner le développement de la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien. Parmi les services les plus récents figurent l'aide à l'achat de vélos et le prêt de vélos de courte durée.

Le dispositif d'aide à l'achat de vélos

Le 6 juin 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélos avec un taux d'aide correspondant à 25 % du prix d'achat du vélo plafonné à 100€ pour les vélos classiques, 250 € pour les vélos à assistance électrique, 500 € pour les vélos cargos. Par une délibération du 28 septembre 2021, ce dispositif a été étendu aux associations et aux professionnels pour l'achat de vélos cargo.

L'aide à l'achat de vélo est limitée pour les particuliers à une aide par foyer et par an et pour les associations et les professionnels à deux aides par entité et par an (pour l'achat de vélos cargo). Ce délai d'un an démarre à compter du versement de l'aide.

Entre le dépôt du dossier et le versement de l'aide, les délais peuvent être parfois longs en fonction de la complétude ou non du dossier, des relances parfois nécessaires pour récupérer l'ensemble des pièces, de la date choisie pour la réalisation du mini-stage et enfin des opérations internes à la communauté d'agglomération liées au versement de l'aide (création d'une décision, bon de commande, mandatement, versement de l'aide par la trésorerie).

Les délais parfois longs enregistrés sur certaines de ces étapes ne sont pas toujours de la responsabilité des demandeurs et ne devraient donc pas les pénaliser s'ils souhaitent effectuer une nouvelle demande dans un délai d'un an.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire démarrer le délai d'un an à compter du dépôt du dossier et de modifier les règlements de la façon suivante :

- Pour le dispositif d'aide à l'achat de vélos pour les particuliers : « *Chaque demandeur ne pourra bénéficier que d'une seule aide par foyer et par an (à compter du dépôt du dossier).* »
- pour le dispositif d'aide à l'achat de vélos cargo pour les associations et les professionnels : « *L'aide apportée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois est limitée à deux aides par entité et par an (à compter du dépôt du dossier)* »

Le prêt de vélos de courte durée

Depuis septembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois propose un nouveau service de prêt de vélos de courte durée (1 à 2 mois) à l'attention du grand public. L'objectif est de donner la possibilité aux habitants du territoire de tester l'usage du vélo dans les déplacements de tous les jours avant de s'engager dans un achat.

Il s'agit en particulier de permettre le test de vélos spécifiques tels que les vélos à assistance électrique, les vélos cargos ou les vélos pliants qui suscitent beaucoup d'intérêt mais qui sont relativement coûteux. La flotte de vélos en prêt comprend 21 vélos à assistance électrique, 1 vélo pliant, 2 vélos cargo (1 biporteur et 1 longtail).

Les deux vélos cargos (biporteur ou longtail) proposés en prêt par la communauté d'agglomération suscitent beaucoup d'intérêt. Leur coût d'achat est très élevé, autour de 5 000 €TTC.

Afin de prévenir les risques de vol, il est proposé :

- de compléter le règlement du prêt en conditionnant le prêt au fait que le demandeur dispose d'un lieu sécurisé pour garer le vélo la nuit.
- d'augmenter le montant de la caution : celle-ci a été fixée à 1 500€, bien en-deçà de la valeur du vélo. Il est proposé d'augmenter la caution à 3 000 € (non encaissée).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la décision de la présidente n°2020-0666 en date du 5 juin 2020 instaurant un dispositif d'aide à l'achat de vélo pour les habitants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du 19 septembre 2020 approuvant la mise en place d'un service de prêt de vélos de courte durée et fixant les cautions pour les différents types de vélos en prêt,

VU la délibération du 21 septembre 2021 approuvant l'extension du dispositif d'aide à l'achat de vélos aux associations et aux professionnels pour les vélos cargo,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

VU le règlement du dispositif d'aide à l'achat de vélos pour les particuliers ci-annexé,

VU le règlement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo-cargo pour les associations et les professionnels ci-annexé,

VU le règlement du prêt de vélos ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification du règlement du dispositif d'aide à l'achat de vélos pour les particuliers : « *Chaque demandeur ne pourra bénéficier que d'une seule aide par foyer et par an (à compter du dépôt du dossier)*. »

APPROUVE la modification du règlement du dispositif d'aide à l'achat de vélos cargo pour les associations et les professionnels : « *L'aide apportée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois est limitée à deux aides par entité et par an (à compter du dépôt du dossier)* »

APPROUVE la modification du règlement du prêt de vélos de courte durée en ajoutant la condition suivante : « L'emprunteur dispose d'un lieu sécurisé pour garer le vélo la nuit. »

APPROUVE l'augmentation à 3 000€ de la caution (non encaissée) des vélos cargo proposés en prêt de courte durée

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY